



Réunions d'information syndicale du SE-UNSA

DIJON - 9h00
FAC Médecine-Pharma
Amphi Martin

- ▶ **Mercredi 11 avril**
- ▶ **Samedi 14 avril**

BEAUNE - 9h00
Maison des associations

- ▶ **Mercredi 4 avril**

Pour participer

Informez l'IEN (voir modèle ci-dessous)

Mme, M Date
Ecole de.....
À : M.... IEN
circonscription de

M. l'Inspecteur,
Conformément à l'arrêté du 16/01/85, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SE-UNSA à le de 9h00 à 12h00.

Les 3 heures de service utilisées pour cette réunion d'information syndicale seront à déduire de mes heures d'*animation pédagogique/conseil de cycle, de maîtres*, et plus exactement sur (*préciser la réunion concernée et sa date*).

Au programme :

- La carte scolaire
 - Le mouvement départemental
 - L'actualité éducative
- ... et tout autre sujet que les participants souhaiteront aborder

✚ **Les heures utilisées pour les réunions d'information syndicale sont à prendre sur les heures de service hors 24 heures d'enseignement et hors 60 heures d'aide personnalisée**

✚ Chaque instituteur ou professeur d'école, titulaire ou non, syndiqué ou non, a droit à deux 1/2 journées d'information syndicale par année scolaire.

✚ **Il choisit seul le lieu et la date en fonction des propositions des organisations syndicales.**

Ces 1/2 journées d'information syndicale sont un droit à l'information qu'il convient de protéger.